

Peter Tschudi, Bernhard Stricker

Beaucoup de sympathie et de soutien au sein du Parlement

Rapport intermédiaire sur l'initiative «Oui à la médecine de famille»

Au début de 2012, l'initiative «Oui à la médecine de famille» est entrée en phase parlementaire.

Le Conseil des Etats devra se prononcer en premier. C'est pourquoi la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CSSS-E, qui est la commission de la santé publique du Conseil des Etats, s'est mise au travail en janvier et a fixé la première séance au 23 janvier 2012. Elle y a également convié les auteurs de l'initiative, pour qu'ils présentent personnellement les circonstances ayant conduit au lancement de l'initiative et les objectifs visés.

Entretien préalable avec le Conseiller fédéral

Peu avant l'entrée en contact avec le Parlement, une délégation de trois représentants du comité d'initiative/de MFE (le Prof. Peter Tschudi, le Dr Marc Müller et le Dr François Héritier) a pu s'entretenir avec le nouveau Conseiller fédéral Alain Berset. Cette entrevue, obtenue rapidement, a permis au comité d'initiative de saluer l'entrée en fonction du ministre de la Santé et, d'autre part, de sonder la position du Conseiller fédéral sur la question de la médecine de famille – en particulier pour ce qui concerne l'initiative et le contreprojet direct (élaboré par son prédécesseur Didier Burkhalter).

Conclusion: selon l'avis des délégations du comité d'initiative/de MFE, la discussion a été agréable et constructive. Le Conseiller fédéral Alain Berset a fait preuve d'un intérêt prononcé pour la médecine de famille. Il semble prêt à se pencher sérieusement et sans tarder sur les exigences formulées dans l'initiative et il a laissé entendre qu'il allait les soutenir, sans toutefois préciser à quel niveau (Constitution, bases légales, ordonnances).

Première séance de la CSSS-E

Lors de la séance du 23 janvier 2012, le comité d'initiative et MFE étaient représentés par les délégués suivants: le Prof. Peter Tschudi, le Dr Marc Müller, le Dr Margot Enz et le Dr François Héritier. Etaient également présents les membres de la commission du Conseil des Etats (sous la direction de la présidente Christine Egerszegi), le Conseiller fédéral Alain Berset et le directeur de l'OFSP Pascal Strupler.

Un jour plus tard, le 24 janvier 2012, la commission a fait part de ses décisions dans le communiqué suivant:

La commission a aussi examiné l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» (11.062 é). Dans le cadre de ses travaux, elle a entendu des représentants du comité d'initiative, qui lui ont également exposé leur avis sur le contreprojet direct du Conseil fédéral. Si nul n'a réellement remis en question les objectifs visés par l'initiative, certains députés se sont demandé si l'initiative constitutionnelle était vraiment l'outil adéquat pour résoudre les problèmes auxquels la médecine de base devrait être confrontée dans un proche avenir; ils craignaient notamment que les dispositions prévues ne puissent entrer en vigueur suffisamment tôt. Par ailleurs, la commission a rappelé que de nombreuses mesures –

parmi lesquelles des révisions des bases légales pertinentes – avaient déjà été prises ou étaient en passe de l'être afin de renforcer la médecine de base en général et la médecine de famille en particulier. La commission décidera de la suite de la procédure à sa prochaine séance.



La CSSS-E se montre plutôt favorable au contreprojet indirect

Le 16 février 2012, après avoir examiné en deuxième séance les différentes alternatives possibles à l'initiative et au contreprojet du Conseil fédéral, la CSSS-E a décidé de charger le Conseil fédéral d'élaborer d'ici la prochaine séance du 21 mai 2012 des propositions concrètes de modifications législatives sous forme de contreprojet indirect.

Voici un extrait complet du communiqué de presse publié à cet égard le 17 février par la CSSS-E:

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats s'est penchée une deuxième fois sur l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» (11.062 é) et s'est déclarée favorable, sur le fond, au contreprojet indirect. Elle a chargé le Département fédéral de l'intérieur d'élaborer un train de mesures destinées à renforcer la médecine de famille, applicables à différents niveaux et dans différents domaines, et d'établir un plan directeur qui puisse être mis en œuvre le plus rapidement possible. L'opportunité de présenter un contreprojet direct (en guise de compromis) n'a pas été exclue pour le moment. La commission réexaminera cet objet le 21 mai 2012.

Le jour même, le comité d'initiative y a réagi par le communiqué suivant:

La CSSS-E a pris la bonne direction – les auteurs de l'initiative proposent de collaborer

Le comité de l'initiative «Oui à la médecine de famille» et l'association Médecins de famille Suisse se félicitent que la commission du Conseil des Etats ait accepté l'idée de principe selon laquelle il faut corriger le plus vite possible la situation de la médecine de famille en Suisse, par la voie d'un plan directeur et par une réforme législative (loi et ordonnance). Les généralistes soutiennent tous les efforts visant à améliorer rapidement et durablement la médecine de famille; c'est pourquoi ils sont prêts à une collaboration constructive au niveau du plan directeur. Pour l'instant encore, les médecins de famille ne voient évidemment pas de raison de retirer l'initiative tant que rien de concret allant dans le sens de l'initiative ne soit proposé.

Le plan directeur est-il la voie royale?

A présent, l'idée du plan directeur a commencé à prendre forme. Mandaté par le Conseiller fédéral Alain Berset, l'OFSP a demandé au Prof. Peter Tschudi, président du comité d'initiative, et au Dr Marc Müller, président de MFE, s'ils seraient prêts à s'investir dans un organe responsable du plan directeur. D'après l'OFSP, cet organe comprendrait également des représentants du CDS, de la FMH, de la Conférence Universitaire Suisse (CUS) et du secrétariat d'Etat à l'Education et à la Recherche (SER). Ce processus est actuellement à l'étude.

Conclusion provisoire et perspectives

Le comité de l'initiative «Oui à la médecine de famille» et l'association professionnelle Médecins de famille Suisse prennent connaissance du sérieux effort accompli par le Parlement et les Autorités en direction des demandes et des exigences fondamentales contenues dans l'initiative. Bien que la solution commune soit encore lointaine, nous avons pu trouver certains points d'entente pour entrer en matière: d'abord, tous les participants s'accordent à penser que le contreprojet du Conseil fédéral n'est pas la solution appropriée pour mettre en œuvre les requêtes exposées dans l'initiative. Ensuite, tous les participants pensent également que la solution doit être centrée sur *le patient*, quelle que soit sa structure politique.

Toutefois, de l'avis du comité d'initiative, «le bien du patient» est un critère qui exige des milieux politiques d'approfondir les choses et de comprendre que les soins de base ont besoin d'être pilotés. En clair, c'est *le médecin de famille qui doit être le pivot* de la solution politique et de la structure de la médecine de base de demain. Sur ce point capital pour les médecins de famille, aucun signal n'est (encore) en vue du côté politique. Il en va de même des autres exigences centrales posées dans l'initiative.

Conclusion provisoire: tant que les principales exigences de l'initiative ne sont pas remplies, le comité ne voit pas de raison de retirer son initiative populaire. Mais il est disposé à collaborer activement à la mise en œuvre sur le plan constitutionnel et législatif (loi et ordonnance) et à chercher rapidement des solutions. Pour l'instant, nous ne savons pas encore si le plan directeur prévu constitue la voie royale menant à une solution.

Correspondance:

Prof. Peter Tschudi
Président du comité d'initiative «OUI à la médecine de famille»
Praxis Hammer
Bläsiring 160
4057 Basel
peter.tschudi.praxishammer[at]bluewin.ch